

15, 16 et 17 juin 2012

9^{ème} trophée Défi Équipement

à Tence
en Haute-Loire

Après deux éditions consacrées à la neige, retour aux sports d'été. Aux confins du pays des Sucs dans une région vallonnée, les concurrents s'affronteront sur les disciplines suivantes :

VTT canoë
 cirque quad
cani-rando piscine
 questionnaire culturel

et une surprise ...!!!



www.fnascee.org

SOMMAIRE

1. Le mot de la Présidente de la FNASCE
2. Le mot du Président de l'URASCE
3. Le mot du Président de l'ASCE 43
4. Présentation du site : Situation, accès, accueil
5. La manifestation, organisation générale
6. Les épreuves
7. Le règlement



Le mot du président des ASCEE de la région Auvergne

C'est avec grand plaisir que nous avons confié à l'ASCE 43 l'organisation de ce « défi Équipement Auvergne » 2012, 9ème du nom.

C'est un retour aux sources des défis Auvergne avec une manifestation se déroulant au printemps.

Il ne manque point de lieu propre à ce type de manifestation sportive et amicale dans le beau département de la Haute Loire. Assurément celui choisi par nos amis Altiligériens devrait être de bonne facture pour vous recevoir au mois de juin 2012 et satisfaire pleinement vos désirs sportif et touristique.

Ce site très connu des sportifs aux confins du Vivarais saura vous charmer même si la compétition vous accapare quelque peu.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux dans cette belle région de l'Auvergne et plus particulièrement sur le secteur du Mont Joyeux à Tence.

L'ASCE 43 mettra à votre disposition son savoir faire, son professionnalisme et sa convivialité pour faire de ce week-end une réussite.

A très bientôt parmi nous

Claude Charbonnel



Le mot du président de l'ASCE 43

C'est avec un grand plaisir que la Haute-Loire accueillera pour la 3ème fois le défi Équipement du 15 au 17 juin prochain.

Après deux éditions à la neige, nous vous repropsons un défi vert mais rassurez vous, les activités que nous vous avons préparées sont tout autant sportives et ludiques que lors des défis précédents.

Vous serez accueillis au domaine du Mont Joyeux au milieu des pins et des sapins. Vous n'aurez pas à vous déplacer avec vos véhicules depuis votre arrivée jusqu'au départ.

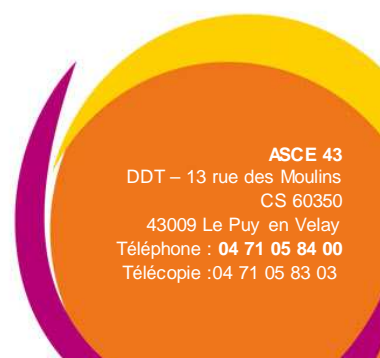
Toute l'équipe d'organisation ainsi que le personnel du Mont Joyeux mettra tout en œuvre pour que vous passiez un agréable week-end, fait de compétition mais avant tout de convivialité et de camaraderie.

Nous vous attendons dans ce joli coin de Haute-Loire où vous découvrirez une région vallonnée et boisée façonnée par des paysages variés, un air pur et vivifiant.

D'ailleurs de nombreuses équipes sportives ne s'y trompent pas et viennent peaufiner leurs préparations d'avant saison (le 15 de France en 2011, l'ASM mais aussi l'ASSE, le LOSC et bien d'autres).

Alors faites comme eux et venez nous rejoindre au mois de juin 2012 en espérant que chacun puisse repartir, sinon avec le trophée, au moins avec le souvenir d'un merveilleux week-end et l'envie de revenir en Haute-Loire.

Christophe Viallefond





*La région Auvergne vous accueillera en juin 2012
pour un défi « loisirs-sportif »*

Présentation du site

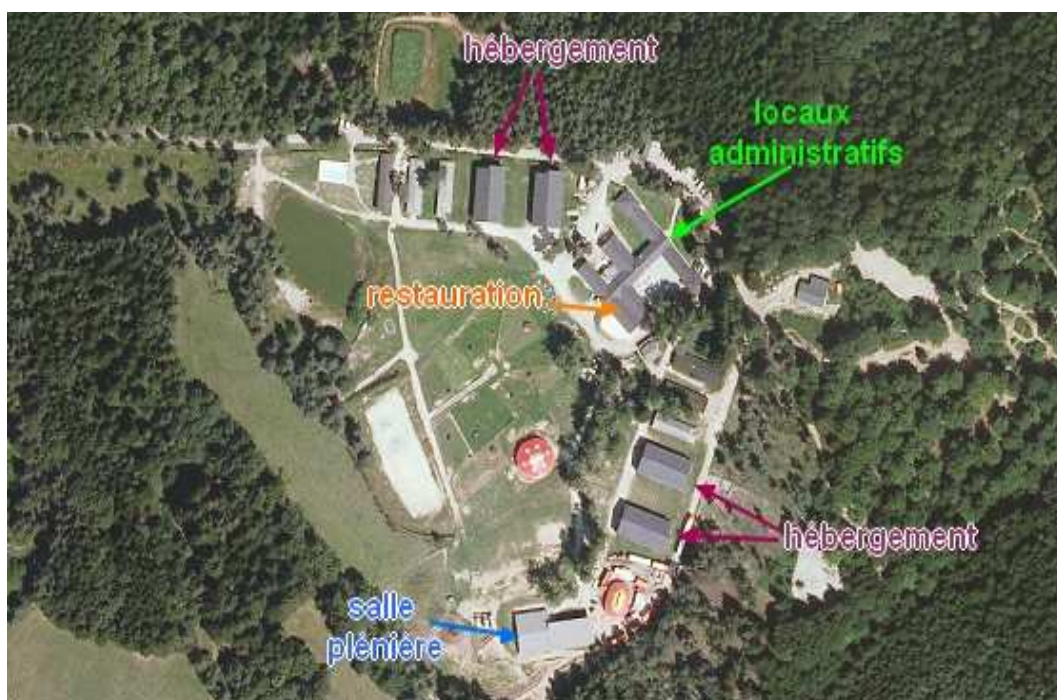
Le lieu

Le principe d'un lieu d'accueil unique, déjà pratiqué à plusieurs reprises par l'URASCE, est reconduit pour ce défi 2012.

Le site retenu est le suivant :

Domaine du Mont Joyeux à Tence (43190)
en Haute-Loire
(capacité d'accueil : 300 personnes)

Situé à 4km de Tence, au beau milieu d'une forêt de pins et de sapins, le Mont Joyeux est un domaine de 15 hectares d'une beauté exceptionnelle. Le centre dispose d'un centre animalier intégré, consacré aux animaux domestiques, d'un centre de sports mécaniques, d'une école de cirque et d'un complexe sportif.



Le plan de situation et les accès



L'hébergement



L'hébergement se fait dans 4 chalets sur le domaine du Mont-Joyeux disposant chacun de 16 chambres composées de 4 ou 5 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre.



Chalet, chambre



Chalet, sanitaire et douche

Les locaux

L'ensemble des bâtiments comprend 2 salles à manger avec terrasse et baie vitrée,



Salle à manger



La terrasse

4 salles d'activités, 1 grand chapiteau, 1 infirmerie, 1 bâtiment administratif avec en plus 2 salles dans chacun des 4 chalets.



Plénière



Le Chapiteau



Chalet, salle d'activité

La manifestation – organisation générale

Vendredi après-midi (15 juin 2012)

15h00 -	– accueil des participants
	– salle pour enregistrement des équipes
	– accueil des participants avec rafraichissement
	– récupération des chambres
19h30	– restauration dans la grande salle
21h00	– conférence d'organisation des épreuves

Samedi (16 juin 2012)

07h15	– petit déjeuner
08h30	– début des épreuves du matin (VTT et canoë)
12h30	– repas de midi sur le domaine (buffet)
14h30	– épreuves de l'après-midi réparties en 5 ateliers
19h00	– remise des récompenses
21h00	– repas
22h30	– soirée dansante

Dimanche (17 juin 2012)

07h30-09h30	– petit déjeuner
07h30-10h30	– remise des clés des chambres

Les déplacements lors du week-end seront limités et se feront en utilisant un transport en commun.

Un simulateur d'éco-conduite sera à la disposition des participants.



Les épreuves

Les épreuves allient le sportif et le ludique. Elles se déroulent le matin en dehors du Mont Joyeux et l'après-midi sur le site.

Les équipes sont composées de 4 personnes, un bonus est donné pour chaque féminine. Pour chacune des activités, le matériel et l'encadrement sont fournis par chaque prestataire de l'activité.

Le matin

VTT

L'épreuve de VTT est celle qui lance le défi. Parcours balisé de 18 kms entre le domaine et la base nautique du barrage de Lavalette



Canoë

Parcours en parallèle sur le plan d'eau de Lavalette

A la fin de cette épreuve, des cars ramèneront les concurrents au domaine du Mont-Joyeux pour le repas de midi.

L'après-midi

Les épreuves se déroulent toutes en même temps et les équipes tournent sur celles-ci.

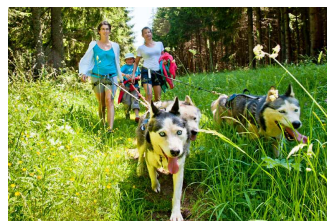


Cirque

4 exercices
simultanément (boule,
traversée fil, planche sur
rouleau, jonglage ...)



Canirando : parcours de 4 kms à l'intérieur du domaine à la recherche d'indices sur un parcours balisé (un homme/un chien) avec pour objectif de remplir un questionnaire remis en fin de parcours



Quad :

slalom sur circuit du domaine



Piscine :

relai ludique



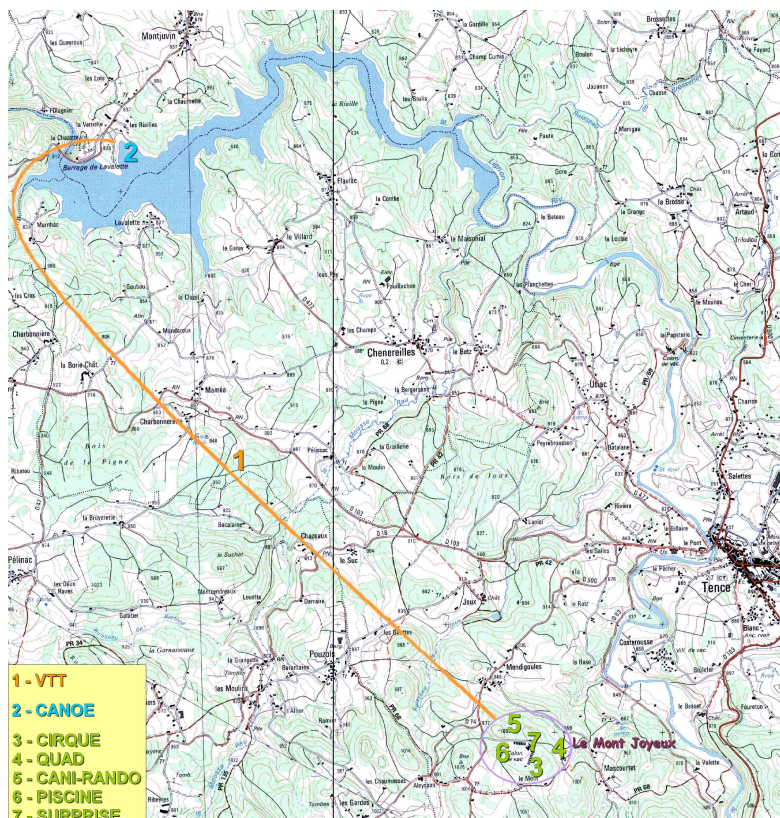
Culture générale :

questionnaire de culture générale avec quelques questions de découverte de la région et du département de la Haute-Loire



et **activité surprise !!!**

Plan de situation des épreuves



Le règlement

1 – Règlement général

Article 1 - Date et lieu

Placé sous l'égide de la Fédération nationale des ASCEE, le challenge Défi Équipement se déroulera les 15, 16 et 17 juin 2012 au domaine du Mont Joyeux à Tence en Haute-Loire (43).

Article 2 – Qualification

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable.

Article 3 – Participants autorisés

Sont admis à participer aux manifestations sportives placées sous l'égide de la FNASCE :

- les adhérents employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement (MEDDTL) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents adhérents de ASCE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la Mer) (DDT(M)) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents du MEDDTL adhérents d'une ASCE employés dans une autre direction départementale interministérielle ou dans une préfecture ;
- les agents du MEDDTL adhérents d'une ASCE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- le conjoint (marié, pacsé ou en concubinage) et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les enfants des adhérents employés dans un service du MEDDTL ou d'une DDT(M) sans limitation d'âge : ils devront être en possession d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent adhérent sur laquelle figurent les nom, prénoms et date de naissance de l'enfant ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement et du MEDDTL ;
- les retraités du MAAPRAT ayant travaillé dans une DDEA ou une DDT(M) à la condition qu'ils aient été adhérents d'une ASCE durant leur activité.
- **Les adhérents extérieurs** (personnes qui n'ont jamais été dans un cas cité ci-dessus) peuvent être autorisés à participer suivant le nombre indiqué dans le règlement particulier du challenge dans la limite du tiers des participants définis dans le règlement de chaque discipline

Peuvent également participer des équipes partenaires invitée par l'ASCEE organisatrice. Les équipes extérieures ne peuvent recevoir le trophée FNASCE, l'assiette du ministre ou le trophée du plus grand nombre.

Article 4 – Responsabilité des présidents

Tous les participants au trophée Défi Équipement sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 5 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 5 – Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée de la manifestation. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Il sera chargé notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique des différents sports du challenge et de contrôler tous ces documents.

Il est constitué de la façon suivante :

- le VP sports de l'ASCE organisatrice
- un responsable de l'activité de l'ASCE organisatrice
- le délégué régional ou un représentant
- un membre du comité directeur de la FNASCE (*ce dernier ayant voix prépondérante en cas de litige*)
- un représentant de la commission permanente des sports

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème. Son rôle se limitera à informer et à conseiller cette commission en cas d'incident. Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la FNASCE prennent seuls leur décision. Les décisions de ce comité sont sans appel.

Article 6 – Contrôle des participants

Le contrôle des participants sera effectué le vendredi soir à l'arrivée des équipes par la commission habilitée. Chaque équipier devra fournir :

- la carte d'assurance fédérale pour l'année en cours (internes ou externes)
- un certificat médical nominatif de moins de 3 mois n'interdisant pas la pratique des sports proposés
- une pièce d'identité.

La présentation de la carte FNASCE est obligatoire pour les participants extérieurs.

Si la fiche d'inscription n'est pas correctement rempli (notamment le n° de la carte fédérale, certificats médicaux), les concurrents devront présenter ces pièces au contrôle.

Article 7 – Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de discipline).

Article 8 – Assurances

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCEE.

Les prestataires des activités ont aussi une assurance en responsabilité civile.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent, y compris ceux utilisés pour la compétition.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCE selon les modalités précisées par l'assureur et figurant sur le site de la FNASCE.

Article 9 – Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérent en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en acceptant toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à la diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

Article 10 - Droit à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous formes de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération. **Le fait de s'inscrire signifie l'acceptation de cet article dans ces conditions.**

Article 11 – Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCE 43 organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ainsi que des épreuves ou d'annuler la manifestation.

Article 12 – Désistement

Toute demande de remboursement en cas de désistement éventuel ne pourra être prise en compte au delà du 30 avril 2012. Avant cette date, le remboursement sera de 80 % du montant de l'inscription de départ.

Article 13 – Soins – Hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Une fiche sanitaire est jointe au dossier d'inscription. Elle est confidentielle et a pour but de faciliter les soins pour les personnels médicaux. Il est fortement conseillé de la remplir et de la mettre dans une enveloppe fermée qui sera remise au représentant de la CPS lors du contrôle des participants.

2 – Règlement particulier

Article 14 – La composition des équipes

- Nombre d'équipiers :

Les équipes seront composées de 4 ou 5 concurrents. Le 5ème équipier sera remplaçant. Ce remplaçant prendra part à des épreuves complètes et non pas en cours de route. Le remplacé ne pourra plus dès lors participer aux épreuves.

- Les équipiers extérieurs :

Conformément aux dispositions du règlement fédéral, la participation d'adhérents extérieurs est autorisée à hauteur de 1/3 de l'équipe soit 1 équipier par équipe.

- Les équipes extérieures :

Par dérogation au règlement fédéral, des équipes extérieures complètes pourront participer au DEFI sous réserve qu'elles remplissent les conditions suivantes :

- équipe d'entreprise parrainées par une ASCEE participante.
- membres de l'équipe à jour de leur cotisation dans l'ASCEE qui parraine.
- inscription présentée par l'ASCEE et validée par son président
- conditions de participation identiques à celles des participants internes.

Article 15 – La sécurité

Elle est assurée par la Croix Rouge et/ou les Pompiers. Le personnel du prestataire assure la sécurité sur les différentes épreuves et ateliers.

Article 15 – Les épreuves

Le domaine du Mont Joyeux met à disposition de l'organisation l'ensemble de ses installations sur son site. Pour chacune des activités, **le matériel et l'encadrement** est fourni par chaque prestataire de l'activité.

Toutes les épreuves seront effectuées par les 4 équipiers.

VTT :

Les 4 équipiers se présentent sur la ligne de départ. Les équipes complètes partent toutes les 30 secondes pour un parcours de 18 kilomètres. Le temps sera pris à l'arrivée sur le 4ème équipier.

Un chemin unique sera proposé, les coureurs devront emprunter les chemins indiqués dans des zones délimitées inscrites sur des cartes. Ils ne devront en aucun cas emprunter des chemins ou des propriétés privés. Si toutefois cette règle n'était pas respectée par un coureur, l'équipe de celui-ci se verrait disqualifiée et l'ASCEE organisatrice déclinerait toute responsabilité en cas de dégâts ou problèmes rencontrés avec les propriétaires.

Les VTT personnels seront interdits, seuls ceux fournis par l'organisation seront autorisés. Des casques seront à disposition pour ceux qui n'en auront pas car le port de celui-ci est obligatoire, celui des gants et des lunettes est recommandé.

Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve suivant le temps réalisé en fonction du barème général.

L'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier la longueur du parcours en fonction des conditions atmosphériques annoncées pour le jour de l'épreuve.

CANOE :

L'épreuve se déroule dans des canoës biplace sur un parcours imposé. Les 4 équipiers doivent effectuer le parcours par relai de 2 personnes.

Le classement sera établi en fonction du temps réalisé. Le non respect du parcours entraînera une pénalité de 30 secondes par erreur.

Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve en fonction du barème général.

CIRQUE :

L'épreuve se déroule sur 4 ateliers simultanément.

Chaque membre de l'équipe est réparti sur les 4 exercices. Cette épreuve concilie équilibre sur boule, traversée de fil, planche sur rouleau ... et adresse avec de la jonglerie.

Un barème spécifique alliera temps et réussite.

Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve en fonction du barème général.

CANI-RANDO :

Après la présentation d'une meute de 24 chiens et des principes de fonctionnement de celle-ci, 6 équipes partent simultanément sur une boucle de 3 kilomètres (un homme/un chien) où l'observation de l'environnement sera primordiale.

A la fin du parcours un questionnaire sur des indices disséminés sur le parcours est remis à chaque équipe. Celui-ci est à remplir dans un laps de temps déterminé.

Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve en fonction du barème général

QUAD :

Tout d'abord une initiation au maniement d'un quad est réalisée par des moniteurs.

Le but de l'épreuve consiste à effectuer un relai sur un parcours d'obstacles. La vitesse n'est pas primordiale, au contraire car l'équipe doit ramener le maximum d'eau dans un ou des récipients.

Une mesure est faite sur la totalité d'eau ramenée par l'équipe. Celle qui en rapporte le plus remporte l'épreuve.

Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve en fonction du barème général.

PISCINE :

6 équipes effectuent l'épreuve simultanément.

Un relai ludique chronométré est constitué des 4 membres de l'équipe.

Le défi à relever est :

2 équipiers attachés par les pieds amènent un tas de vêtements (un par un) à un 3ème équipier qui transfère les habits au 4ème qui s'habille dans l'eau.

Le chrono est arrêté dès que le 4ème équipier est sorti complètement habillé de la piscine et a rejoint sa zone de fin d'épreuve.

Le classement est établi en fonction du temps réalisé dans un délai déterminé. Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve en fonction du barème général.

CULTURE :

20 questions de culture générale.

Le questionnaire est distribué au début des épreuves de l'après-midi et remis à la fin des épreuves.

Le nombre de points sera affecté après le classement de l'épreuve en fonction du barème général.

EPREUVE SURPRISE :

Celle-ci sera expliquée seulement au début de l'épreuve. Elle ne présentera aucune spécificité physique et récompensera l'équipe la plus ... !!!



L'équipe qui aura totalisé le plus grand nombre de point après application du barème général pour chaque épreuve sera déclarée équipe vainqueur du Défi Équipement.

En cas d'ex æquo, le nombre de meilleurs classements dans chaque épreuve désignera le vainqueur (le plus de place de 1er, puis de place de 2ème, etc....)

Les accompagnateurs pourront se déplacer et profiter du site magnifique de Lavalette et encourager leur équipe tout au long de la journée lors des ateliers sur le site du Mont Joyeux.

Cout du challenge

Le cout du challenge est pour les :

- **participants** : **145 euros** comprenant l'hébergement et la restauration du vendredi 15 h 00 au dimanche 10 h 30, il comprend également le cout lié aux épreuves (prestataires, locations, ...)
- **accompagnateurs** : **100 euros** comprenant l'hébergement et la restauration du vendredi 15 h 00 au dimanche 10 h 30, il comprend également le cout d'éventuelles visites.



FICHE SANITAIRE

INFORMATION

Cette fiche est personnelle. Si elle n'est pas utilisée, elle restera confidentielle. Elle a juste pour but de faciliter les soins et de renseigner les secours en cas d'accident pendant le raid.

Une fois remplie, vous l'insérez sous pli cacheté à votre nom que vous remettrez au moment du contrôle des inscriptions. Elle sera alors remise au médecin ou à l'infirmier et ne sera, bien sûr, ouverte qu'en cas de besoin. Si elle n'est pas utilisée, elle sera remise à votre responsable d'équipe à la fin du défi.

ASCEE :

Nom :

Prénom :

Coordonnées de la personne à contacter :

Votre groupe sanguin :

Traitement médical en cours :

Allergies :

Avez-vous des problèmes particuliers que vous souhaiteriez signaler :

N'oubliez pas de joindre à cette fiche les copies, de votre carte de groupe sanguin et de l'attestation de votre carte vitale.